

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public  
Consultation du 27 octobre au 17 novembre 2020**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000  
« Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »**

Deux avis sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » ont été émis lors de la phase de consultation publique.

Un avis porte sur une erreur de numérotation du site Natura 2000 pour lequel la consultation a été lancée. Le second avis est sans rapport avec le présent arrêté. Ces deux avis ne concernent pas la procédure de modification du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.